



NUMÉRO 2504-1266

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 1er avril 2025 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, M. Jean-François Giguère.

Est absente :

Mme Joanie Roy,

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2504-1266-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2504-1266-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2504-1266-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois de mars 2025 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 31 803, 80 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion fait rapport sur la situation.

La directrice générale fait un rapport des coûts pour la saison de déneigement 2024-2025 en date du 1er avril.

La directrice présente un rapport d'événement de bris de boîte aux lettres qui est survenu lors de la tempête du 13 février dernier.

CONSIDÉRANT QUE la vérification légale a été effectuée avec les avocats de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été effectuées auprès de Poste Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire nous a envoyé les preuves des bris causés par le camion de déneigement ;

2504-1266-6

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que les membres du conseil acceptent de payer une boîte aux lettres à ce propriétaire étant les preuves énoncées.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. **Rapport du plan de mise en œuvre (PMO) présenté par Alain Busque**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Beauce-Centre ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaires les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre ;

2504-1266-7

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopte le rapport annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Beauce-Centre qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. **Adoption du règlement 281-25 – Fonds de roulement**

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de fonds de roulement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'un fonds de roulement constitue un outil financier avantageux pour la saine gestion des deniers publics ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 11 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

2504-1266-8

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que le règlement numéro 281-25 – Fonds de roulement soit adopté tel que déposé.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Marc Lessard fait part de sa dissidence

9. **Adoption du règlement 282-25 – Règlement créant une réserve financière pour les urgences d'aléas naturels**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Joseph-des-Érables est une municipalité riveraine qui possède plusieurs cours d'eau important sur son territoire ainsi qu'une plaine inondable ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite avoir une réserve financière afin d’avoir des fonds nécessaires pour intervenir dans les plus brefs délais lors d’aléas naturels ;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 11 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2504-1266-9

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que le règlement numéro 282-25 – Règlement créant une réserve financière pour les urgences d’aléas naturels soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. **Adoption du règlement 283-25 – Règlement créant une réserve financière pour un projet de développement résidentiel**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est une municipalité agricole sur tout son territoire ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite effectuer des démarches pour établir une zone résidentielle sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite établir une réserve financière pour pourvoir aux dépenses de ce projet qui peut s’étaler sur plusieurs années ;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 11 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2504-1266-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que le règlement numéro 283-25 – Règlement créant une réserve financière pour le projet de développement résidentiel soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. **Politique de reconnaissance des employés et élus**

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l’importance de valoriser et de motiver ses employés en reconnaissant leur contribution au bon fonctionnement et au développement de l’administration municipale ;

ATTENDU QUE la reconnaissance des employés favorise un climat de travail positif, renforce l’engagement du personnel et contribue à la rétention des talents ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite formaliser cette reconnaissance par l’adoption d’une politique structurée et équitable ;

2504-1266-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la politique de reconnaissance des employés tel que présenté ;

QUE cette politique vise à établir des principes et des mécanismes permettant de souligner les accomplissements, l’ancienneté et l’implication des employés ;

QUE la direction générale soit mandatée pour mettre en œuvre les mesures prévues à cette politique et assurer son suivi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. **Offres de services d’évaluation de terrains – Projet développement résidentiel**

12.1 Offres de services d'évaluation de terrains

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe, madame Sophie Fortier, a procédé à trois demandes de soumissions pour l'évaluation de terrains en lien avec le projet du développement résidentiel ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées en fonction des besoins de la municipalité et des critères établis par le comité d'aménagement ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme *Évalu-tech Inc.* au montant total de 2 500 \$ avant taxes a été jugée la plus basse soumission conforme ;

2504-1266-12.1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité octroie le contrat d'évaluation à la firme *Évalu-tech Inc.* au montant total de 2 500 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12.2 Autorisation pour l'avancement du projet de développement résidentiel

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte plusieurs étapes pour rendre à terme une demande d'autorisation résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Centre est en période de refonte et que la municipalité doit intégrer ces projets résidentiels dans la nouvelle mouture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ne peut s'occuper de ce projet car le comité d'aménagement de la municipalité a ciblé l'une de ces propriétés ce qui a eu pour effet qu'elle s'est retirée de toutes les démarches reliées au développement d'une zone résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines étapes du projet nécessitent des heures de travail supplémentaires afin d'assurer son bon déroulement ;

2504-1266-12.2

POUR CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE le Conseil autorise, sous réserve de l'approbation des membres du comité d'aménagement, madame Sophie Fortier, directrice générale adjointe, à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour ledit projet ;

QUE les membres du Conseil autorisent madame Sophie Fortier à effectuer des heures supplémentaires lorsque celles-ci sont directement liées au projet, et ce, conformément aux modalités en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Offres de service d'archivage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite bénéficier des services d'un archiviste pour effectuer adéquatement la gestion documentaire conformément à la Loi sur les archives;

ATTENDU l'offre de services de la Société du patrimoine des Beaucerons du 24 mars 2025 transmis à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables selon les besoins exprimés par la directrice générale en matière de gestion documentaire;

2504-1266-13

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables mandate la Société du patrimoine des Beaucerons à réaliser des activités de gestion documentaire et à produire le calendrier de conservation des documents ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à approuver le déplacement de boîtes de documents dans les locaux sécurisés et à environnement contrôlé de la Société du patrimoine des Beaucerons situé à Saint-Joseph-de-Beauce ;

QUE les conseillères et conseillers autorisent les activités informatiques au domicile de l'archiviste et dans les locaux de la Société du patrimoine des Beaucerons ;

Que le conseil municipal autorise la dépense pour les honoraires de six (6) jours de travail de 315 \$ par jour;

QUE les frais de déplacement maximal de cinquante (50 \$) pour les visites au bureau municipal 10 km par visite à 0,70 \$ / km.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Séance de travail pour les travaux de voirie 2025

Il est convenu par tous les membres du Conseil qu'une séance de travail ait lieu avec les membres du comité des travaux publics pour la planification des travaux de voirie 2025 au cours du mois d'avril.

15. Rapport de comité

15.1 Invitation vins et fromages

Mme Mélanie Roy fait un résumé de la soirée vins et fromages au profit du club Parentaide de St-Jules.

15.2 Présentation d'un projet culturel historique

ATTENDU QUE le comité du moulin des fermes a présenté son projet vidéo historique lors de la séance du conseil de mars ;

ATTENDU QUE l'un des membres du comité a reçu une invitation au dévoilement d'un projet similaire à celui de la municipalité, lequel sera présenté dans le cadre du dépôt au Fonds culturel de la MRC Beauce-Centre ;

2504-1266-15.2

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que les frais de déplacement soient remboursés afin de permettre à certains membres du comité ou du personnel municipal d'assister à cette présentation à des fins d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16. Rapport du maire

Le maire informe les membres du Conseil qu'il a envoyé une lettre à la Ministre des Transports et de la mobilité durable du Québec, madame Geneviève Guilbault, considérant les enjeux économiques actuel, il apparaît opportun de réactiver le dossier du pont enjambant la rivière Chaudière sur la route 276 à Saint-Joseph. Il lui demande son appui afin que ce dossier puisse être priorisé dans les prochaines phases du *Plan québécois des infrastructures* (PQI) ou même être inclus dans une loi spéciale.

17. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Demande de passage d'un entrepreneur pour la reconstruction du chemin de fer.

ATTENDU QUE la reconstruction du chemin de fer entraînera une circulation accrue sur la route Jacques-Lambert, ce qui risque d'accélérer sa dégradation ;

ATTENDU QUE la route Jacques-Lambert est un chemin forestier sous la responsabilité de la municipalité et qu'elle n'est pas conçue pour supporter le passage fréquent et soutenu de plusieurs camions lourds sur une base quotidienne ;

	ATTENDU QUE la municipalité juge essentiel d’assurer la remise en état de cette route afin de préserver son intégrité et la sécurité des usagers ;
2504-1266-17a	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité mentionne à l’entrepreneur qui utilise la route Jacques-Lambert pour les travaux de reconstruction de la voie ferrée qu’il doit se conformer aux points suivants : 1. L’entrepreneur général responsable des travaux de reconstruction du chemin de fer devra effectuer la remise en état de la route Jacques-Lambert après la fin des travaux ; 2. L’entrepreneur devra assumer l’ensemble des frais liés à cette remise en état ; 3. L’entrepreneur sera également tenu de couvrir les frais relatifs au salaire de l’employé municipal chargé de la surveillance des travaux de remise en état. 4. La municipalité devra être informée au moins une semaine à l’avance de la date prévue pour le début des travaux de remise en état afin de planifier la surveillance et le suivi de ceux-ci. Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents
2504-1266-17b	b) Demande de Jimmy St-Onge Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d’accepter la demande d’augmentation du taux horaire pour le contrat en entretien ménager de monsieur Jimmy St-Onge. Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents
2504-1266-17c	c) Demande de don par le comité de consultation et d’organisation local ATTENDU Qu’une campagne de financement est lancé par la fabrique Saint-Famille pour la restauration des fenêtres du presbytère de Saint-Joseph ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu : QUE les membres du Conseil accorde un montant total de 3 000 \$ réparti en trois versements égaux de 1 000 \$ sur trois années. QUE la municipalité effectue le paiement dès que la fabrique donnera une confirmation de la réalisation du projet. Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents
2504-1266-17d	d) La tablee Richelieu Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite de 250 \$ au Club Richelieu pour leur activité de financement qui a eu lieu le 3 mai 2025 ainsi que l’achat d’un billet pour la présence du maire à cette événement. Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. **Varia**

	a) Inauguration de la terrasse de la Georgendière Une mention est donnée par la directrice qu’une rencontre sera planifiée dans les prochains jours pour les derniers points à déterminer pour l’inauguration de la terrasse qui aura lieu le 15 mai prochain.
2504-1266-18b	b) Achat d’ordinateur Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu de procéder à l’achat d’un nouvel ordinateur pour la technicienne comptable étant donné que son appareil est désuet et possède un système d’exploitation qui ne sera plus supportée par Microsoft.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. **Période de questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

20. **Levée de l'assemblée**

2504-1266-20

À 22h42, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière